

**RAPPORT N° 05/5-20**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005**  
**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Par Délibération n° 04/6-09 en séance du 17 décembre 2004, vous avez adopté le Budget Primitif 2005 de la Régie Marché et Droits de Place qui, conformément aux dispositions légales applicables à ce type de structure, s'équilibrait en dépenses et recettes, respectivement :

- à 210 000,00 € pour la Section d'Investissement,
- et à 1 231 395,00 € pour la Section de Fonctionnement.

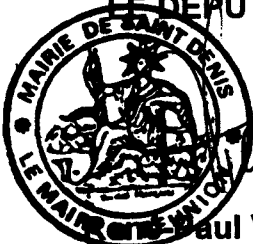
Toutefois, comme il convient de tenir compte des résultats issus de l'exécution du Budget de l'exercice 2004 d'une part, ainsi que des besoins nouveaux auxquels la Régie aura à faire face d'autre part, il apparaît nécessaire d'apporter certaines modifications au Budget Primitif 2005 précité.

D'où les propositions du Budget Supplémentaire 2005 de la Régie Marchés et Droits de Place qui s'établissent :

- à 115 000,00 € pour la Section d'Investissement,
- et à 331 500,00 € pour la Section de Fonctionnement.

Je vous demande donc d'approuver le Budget Supplémentaire 2005 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**  
  
*[Signature]*  
**Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 05/5-20**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 24 juin 2005**

**OBJET**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005**  
**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-20 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Claude PAYET, 14ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, 2° Finances et Administration Générale ;



Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE**  
**(6 abstentions, dont 3 votes par procuration)**

Adopte le Budget Supplémentaire 2005 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en annexe et qui s'établit :

- à 115 000,00 € pour la Section d'Investissement,
- et à 331 500,00 € pour la Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> JUL. 2005

LE/DEPUTE-MAIRE  
  
  
Paul VICTORIA

ARRETE DES SIGNATURES

\* 24 LANKI partie au Rap-  
port 05/5-04  
5 des soies à l'ex-  
ten du Rapport.

Nombre de membres en exercice  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés

55  
38  
43

Nombre de voix pour  
contre  
abstentions

37  
0  
6

\* 38 présents + 5 procurations

Date de convocation du Conseil Municipal  
17 juin 2005

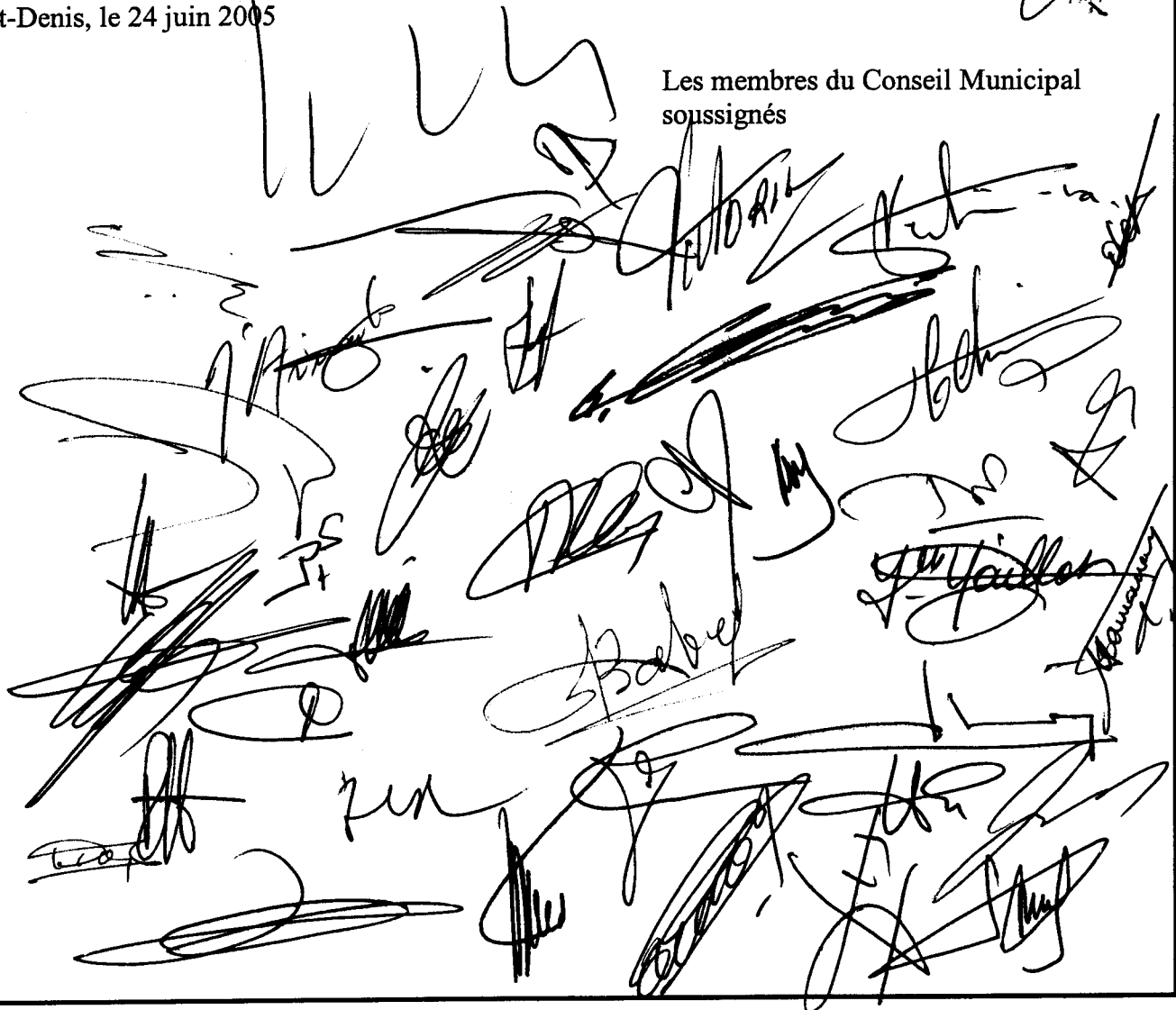
Confé « Chapeau de Séance »

Budget Supplémentaire 2005 (Régie Marchés et Droits de Place) présenté par le Député-Maire,  
A Saint-Denis, le 24 juin 2005

\* 3 abstentions  
+ 3 votes par  
bloc

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en cinquième séance annuelle,  
A Saint-Denis, le 24 juin 2005

Les membres du Conseil Municipal  
soussignés



*[A large area of the page is filled with numerous handwritten signatures and scribbles in black ink. Some legible fragments include 'Mairie', 'M. Yauvel', and 'M. L...'.]*

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le  
- de la publication, le

*[Handwritten signature]*

Fait à Saint-Denis, le

*[Handwritten signature]*